

Pesticides PFAS : RÃ©vÃ©lation sur une situation ignorÃ©e

Dossier de la rÃ©action de H2o
November 2023

Les ONG GÃ©nÃ©rations Futures et Pesticide Action Network Europe rÃ©vÃ lent dans un rapport commun la situation jusqu'ici largement ignorÃ©e d'une catÃ©gorie de matiÃ¨res actives de pesticides particuliÃ rement prÃ©occupantes : les pesticides relevant de la famille des per- et polyfluoroalkyles (PFAS). Ã € la diffÃ©rence de la pollution par les PFAS rÃ©sultant majoritairement de fuites industrielles via les rejets atmosphÃ©riques ou les effluents aqueux, ces pesticides PFAS sont largement utilisÃ©s en pulvÃ©risation et sont donc ainsi mis directement dans l'environnement de maniÃ re intentionnelle.

Les pesticides PFAS sont utilisÃ©s comme substances actives afin d'avoir une plus grande stabilitÃ©, ce qui leur permet d'Ãªtre plus efficaces. Les principaux producteurs connus de ces substances actives PFAS sont Bayer, BASF et Syngenta. En Europe, 37 substances actives dont l'utilisation dans les pesticides est actuellement autorisÃ©e sont ainsi des PFAS, ce qui reprÃ©sente 12 % de toutes les substances synthÃ©tiques approuvÃ©es. En France, 30 substances actives pesticides PFAS sont autorisÃ©es soit 13 % des substances synthÃ©tiques autorisÃ©es ; leurs ventes ont d'ailleurs triplÃ© depuis 2008, pour atteindre 2 332 tonnes en 2021. D'aprÃ¨s l'analyse des dossiers d'autorisation des 10 substances actives PFAS les plus vendues en France, GÃ©nÃ©rations Futures et Pesticide Action Network Europe confirment que la grande majoritÃ© de ces substances est persistante dans l'environnement ou gÃ©nÃ©re la formation de mÃ©tabolites persistants. Le risque d'accumulation dans l'environnement aprÃ¨s des utilisations successives est donc important. En plus de ces propriÃ©tÃ©s de persistance, ces substances possÃ©dent d'autres propriÃ©tÃ©s toxiques prÃ©occupantes pour l'environnement et/ou la santÃ© humaine et des risques inacceptables ont Ã©tÃ© identifiÃ©s par les agences sanitaires pour plusieurs d'entre elles.

L'UE porte actuellement un projet ambitieux de restriction de l'usage des PFAS en Europe, mais les pesticides PFAS ont Ã©tÃ© exclus du champ de cette restriction. L'argument principal invoquÃ© est que ces substances sont dÃ©jÃ gÃ©rÃ©es par RÃ©glement sur les pesticides. Pourtant, constatent les ONG, la mise en œuvre actuelle du rÃ©glement sur les pesticides est un Ã©chec :

- la persistance seule n'est pas considÃ©rÃ©e comme une propriÃ©tÃ© suffisamment prÃ©occupante pour interdire les pesticides ;
- l'Ã©valuation menÃ©e par les agences sanitaires prÃ©sente de nombreuses failles : les propriÃ©tÃ©s toxiques des mÃ©tabolites des PFAS ne sont pas Ã©valuÃ©es de maniÃ re approfondie ; les propriÃ©tÃ©s de perturbations endocrines que peuvent avoir les PFAS sont mal Ã©valuÃ©es ; les effets cocktails ne sont pas Ã©valuÃ©s alors que les produits commercialisÃ©s contiennent souvent plusieurs substances actives PFAS ;
- la gestion des risques par les autoritÃ©s sanitaires est Ã©galement dÃ©faillante : les substances actives pesticides PFAS sont systÃ©matiquement autorisÃ©es ou leur autorisation est prolongÃ©e mÃªme lorsque les agences sanitaires ont identifiÃ© des risques inacceptables ("domaine de prÃ©occupation critique") ou que l'Ã©valuation des risques n'a pas pu Ã©tÃ© finalisÃ©e ; les substances actives pesticides PFAS considÃ©rÃ©es comme "candidates Ã la substitution" ne sont dans les faits pas substituÃ©es et sont toujours utilisÃ©es ; le principe de prÃ©caution n'est pas appliquÃ©.

GÃ©nÃ©rations Futures